



DEMANDE DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT *pour accueillir la*

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DOPAGE DANS LE SPORT 2019

CONTEXTE

Quatre rencontres mondiales très réussies de la communauté mondiale de l'antidopage dans le sport ont eu lieu depuis 1999 :

- **Février 1999 à Lausanne, en Suisse** – Le Comité International Olympique (CIO) a organisé une conférence, qui a donné lieu à la Déclaration de Lausanne, document qui a mené à la création de l'Agence mondiale antidopage (AMA);
- **Mars 2003 à Copenhague, au Danemark** – L'AMA a organisé une Conférence mondiale sur le dopage dans le sport afin de rassembler des représentants de gouvernements nationaux, les autorités publiques connexes, le Mouvement olympique, d'autres organismes régissant les sports, des sportifs et des groupes d'experts, et qu'ils discutent et s'entendent sur une nouvelle politique mondiale, le Code mondial antidopage;
- **Novembre 2007 à Madrid, en Espagne** – L'AMA a invité des représentants des mêmes organismes, cette fois pour passer en revue une version révisée du Code mondial antidopage et parvenir à une entente;
- **Novembre 2013 à Johannesburg, en Afrique du Sud** – L'AMA a de nouveau réuni les mêmes organisations pour qu'elles examinent une nouvelle version améliorée du Code mondial antidopage et parviennent à une entente.

Pour effectuer le travail nécessaire à l'éradication du dopage dans le sport et protéger les sportifs propres, l'AMA estime que le moment est venu de rassembler la communauté mondiale sous un même toit une fois de plus et de tenir une cinquième Conférence mondiale en 2019. L'objectif, cette fois, ne sera pas de procéder à une nouvelle révision du Code, mais de susciter une occasion de mener des discussions sur les programmes, les pratiques et les processus antidopage.

À chacune des Conférences mondiales qui ont eu lieu, la présence des médias a été considérable et une couverture médiatique mondiale s'en est suivie. L'AMA est une organisation reconnue à l'échelle internationale et la prochaine Conférence pourrait, dans cette optique, se révéler pour une ville une occasion inégalée d'accueillir un événement prestigieux.

Comme elle l'a fait lorsqu'elle a choisi Copenhague, Madrid et Johannesburg comme villes hôtes des Conférences mondiales de 2003, 2007 et 2013, l'AMA souhaite maintenant obtenir des déclarations d'intérêt de villes du monde entier désireuses d'accueillir l'édition 2019.

CRITÈRES À RESPECTER

Remarques particulières :

- *Le mois de novembre est la période privilégiée pour la tenue de la Conférence mondiale, car elle doit coïncider avec les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA.*
- *L'AMA ne souhaite pas que des frais d'inscription soient demandés. Les participants devront payer le transport aérien et l'hébergement, ainsi que les repas ne faisant pas partie du programme officiel, mais tous les autres coûts doivent être à la charge des hôtes (reportez-vous, entre autres, à la liste de critères ci-dessous). Il est possible de solliciter des parrainages, mais l'AMA devra les approuver au préalable de manière à éviter tout conflit avec son mandat ou avec ses partenaires.*

Les villes et les pays qui souhaitent accueillir la Conférence et rédigent une déclaration d'intérêt sont tenus de fournir des réponses sur les aspects suivants :

Soutien officiel

- 1) Appui des autorités pertinentes, notamment la ville, le pays et le Comité national olympique (sous la forme de lettres de soutien officielles adressées à l'AMA);
- 2) Énoncé de l'engagement financier nécessaire à la tenue de la Conférence.

Organisation/gestion de la Conférence

- 3) Désignation d'un organisateur de congrès professionnel, qui sera responsable de l'entière préparation et du déroulement de la Conférence;
- 4) Création d'une identité et d'un style propres à la Conférence;
- 5) Création et gestion d'un site Web bilingue (anglais et français) pour la Conférence, ainsi que de systèmes bilingues d'inscription en ligne, de réservation d'hôtels et d'accréditation, etc.

Exigences concernant le lieu de la Conférence

- 6) Proposition de lieu, avec des détails sur la capacité disponible pour les plénières, les symposiums, les ateliers et le secrétariat, ainsi que sur l'accessibilité pour les personnes handicapées;
- 7) Centre de congrès suffisamment grand pour accueillir au moins 1 800-2 000 participants assis – environ 40 % de délégués, 50 % d'observateurs et 10 % de représentants des médias;
- 8) Format de conférence style Nations Unies, les délégués ayant accès à des micros fixes pour faire leurs interventions;
- 9) Locaux pour les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA, dotés de l'infrastructure technique appropriée;
- 10) Infrastructure informatique et audiovisuelle et systèmes de son et d'éclairage appropriés dans le centre de congrès pour les exposés;
- 11) Infrastructure appropriée dans le centre de congrès pour accueillir un grand nombre de médias du monde entier (Wi-Fi, électricité, etc.);
- 12) Capacité technique d'enregistrement et de diffusion en continu en direct de la Conférence;
- 13) Mesures appropriées de sécurité et d'intervention en cas d'urgence ou de besoins médicaux pour les participants attendus (c.-à-d. des personnalités de marque telles que représentants de haut niveau de gouvernements et d'organismes du domaine du sport).

Interprétation

- 14) Services d'interprètes internationaux hautement expérimentés capables de travailler dans environ six langues, dont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Cela peut exiger de faire venir des interprètes de l'étranger et de payer leurs frais de déplacement;
- 15) Équipement technique nécessaire au travail des interprètes.

Services de traiteur

- 16) Installations et services de traiteur appropriés pour les repas des participants (repas du midi et pauses) pendant toute la durée de la Conférence.

Hébergement

- 17) Sélection d'hôtels appropriée (diverses catégories et fourchettes de prix) pour répondre aux besoins de tous les participants;
- 18) Services de transport complets et efficaces (aéroport offrant des correspondances internationales, gare ferroviaire, etc.);
- 19) Transferts appropriés entre l'aéroport, les divers hôtels et le centre de conférence (navettes).

Événements sociaux et forfaits touristiques

- 20) Propositions d'événements sociaux et culturels pour tous les participants;
- 21) Forfait touristique optionnel pour les participants et les accompagnateurs.

Outre les éléments ci-dessus, la déclaration d'intérêt doit comprendre les éléments suivants :

- 1) Les dates proposées, avec leurs avantages et inconvénients éventuels;
- 2) Un projet de calendrier de conférence;
- 3) Un budget à titre indicatif couvrant toutes les dépenses et sources de revenus prévues.

ENTENTE

Les éléments ci-dessus ne sont pas censés englober tous les aspects et détails de la planification de la Conférence. Il est prévu que soit signé avec la ville ou le pays retenu un contrat officiel stipulant les modalités de la coopération entre l'AMA et la ville ou le pays hôte responsable de l'organisation de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2019.

ADMISSIBILITÉ

Il est à noter qu'aucune déclaration d'intérêt soumise par un pays n'ayant pas adhéré à la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, ou ayant été déclaré non conforme au Code mondial antidopage, ou encore n'ayant pas payé ses droits annuels à l'AMA, ne sera prise en considération.

SOUSSION

Les déclarations d'intérêt répondant aux critères à respecter doivent être soumises en anglais ou en français.

La date limite pour soumettre une déclaration d'intérêt est le vendredi 25 novembre 2016 et les candidatures doivent avoir été reçues par courriel et par la poste à 17 h au plus tard, heure de Montréal.

Les candidatures doivent être transmises par courriel et livrées par la poste à l'attention de :

Monsieur Olivier Niggli

Directeur général (à compter du 1^{er} juillet 2016)

Agence mondiale antidopage

800, Place Victoria, bureau 1700

Boîte postale 120

MONTRÉAL QC H4Z 1B7 Canada

a/s de Shannan.withers@wada-ama.org

Toutes les questions sur le processus décrit ci-dessus peuvent être envoyées à cette adresse courriel.

CHOIX DE LA VILLE HÔTE

Les déclarations d'intérêt seront réceptionnées et revues par l'administration de l'AMA et un rapport en résumant le contenu sera rédigé. Si des informations additionnelles ou une clarification sont nécessaires, l'administration de l'AMA communiquera avec le responsable de la déclaration.

Un rapport final sera ensuite produit. Il pourra prévoir la visite de certains sites pour passer en revue les déclarations d'intérêt et voir les installations proposées. Il sera alors soumis au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'AMA, qui pourront en prendre connaissance avant que le vote ait lieu lors de leur rencontre de mai 2017. Les villes candidates seront invitées à présenter un exposé aux membres du Conseil de fondation de l'AMA, si ces derniers le souhaitent.